Image not found or type unknown

AMENDES SUISSE PRESCRIPTION

Par **papillon1958**, le **20/06/2019** à **18:13**

bonjour

en 1997 , me rendant en suisse pour mon travail j'ai commis 2 excès de vitesse a genève et lausanne.

j'ai recu à mon domicile , quleques temps plus tard une convocation au tribunal en suisse, je n'y suis jamais allé.

pouvez vous me dire si mes amendes sont toujours valides?

j'ai entendu dire qu'il n'y avait pas de prescription en suisse et que si je n'y rendais et me faisait controlé j'aurai à payer les amendes et le retard avec.

qui pourrais me renseigner ???

merci pour votre reponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés